



Je souhaite refuser une augmentation de salaire

Par **helico13**, le **30/05/2010** à **13:48**

Bonjour,
Je suis cadre dans une grande société. Cela fait de nombreuses années que je ne compte ni mes heures ni mon travail. J'ai même choisi de retourner à l'université passer des diplômes prenant sur ma vie familiale.
Mon salaire est très faible.
Le résultat cette année: Une augmentation ridicule.
Je souhaite donc refuser cette augmentation pour exprimer mon mécontentement.
Est-ce légal ?
Merci de votre aide.

Par **julius**, le **30/05/2010** à **16:50**

Bonjour,
Vous pouvez refuser, mais l'employeur devra s'en tenir néanmoins à ce que votre salaire ne soit pas inférieur aux minimas sociaux (ou conventionnelles).
Votre employeur pourra alors décider de vous l'appliquer ou non. C'est de sa liberté.
Cependant, je vous convie à motiver votre demande correctement (date, raison, exceptionnelle etc...) afin d'éviter que votre employeur n'invoque votre courrier pour vous refuser de nouvelles augmentations.
Enfin, pensez-vous que ce refus ait une incidence sur la suite, car même minime, elle représente toujours un acquis.
A votre libre arbitre